

Décision rectificative du 15 janvier 2019

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de cour d'appel de PARIS

NOR : JUSB1904910S

La première présidente de la cour d'appel de PARIS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de PARIS, en date du 7 décembre 2018,

Vu notre décision du 17 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de cour d'appel de PARIS,

Attendu que cette décision comporte une erreur en ce que le représentant suppléant de l'organisation C Justice se nomme Ludovic RENAUD et non Ludovic RENARD ;

Que dès lors il convient de rectifier en ce sens notre décision du 17 décembre 2018

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de PARIS :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa SJ	1- Brigitte BRUNEAU-BERCHERE 2- Fadila TAIEB 3- Youssef BAROUDI	4- Christophe DE VERA 5- Sylvie VIGNERTE 6- Anne PELTIER
SDGF-FO	1- Anna (Paula) CUNHA	2- Rachida HAMIDI
C.JUSTICE	1- Lucie GUILLON 2- Synthia KOMORNICKI	3- Rita PIERRE-LOUIS 4- Ludovic RENAUD
CFDT INTERCO	1- Myriam MADOURI 2- Guillaume GRASSAUD	3- Anne-Marie FILEGON 4- Sabrina MECREANT
CGT	1- Cyril PAPON 2- Dominique HULEUX	3- Martine MOTARD 4- Sébastien LECONTE

Article 2

La présente décision rectificative sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à PARIS, le 15 janvier 2019.

La première présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Chantal ARENS